

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 11 de l'ordre du jour

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Vingt-sixième session, siège de la FAO, Rome (Italie), 30 juin - 7 juillet 2003*

## PROJET ET FONDS FAO/OMS VISANT À FACILITER LA PARTICIPATION AU CODEX

### Rapport de situation

## INTRODUCTION

1. À sa vingt-cinquième session (session extraordinaire) tenue en février 2003, la Commission a examiné un premier rapport de situation relatif au projet et au fonds fiduciaire pour améliorer la participation au Codex et a souligné l'importance d'un engagement soutenu des États membres, du Comité exécutif et de la Commission elle-même vis-à-vis de ces activités. Au nom du Groupe consultatif pour le projet et le fonds, le Président s'est félicité des contributions apportées régulièrement par ces entités et s'est engagé à faire régulièrement rapport au Comité exécutif et à la Commission et à présenter un nouveau rapport de situation en juin/juillet 2003.

2. Réuni à Genève, les 12 et 13 mai, le Groupe consultatif a examiné toutes les observations émises par le Comité exécutif à sa cinquante et unième session et par la Commission à sa vingt-cinquième session, de même que celles qui sont apparues lors d'une réunion informelle organisée avec les parties intéressées à l'occasion de cette même session de la Commission, en février 2003. Les questions de la collecte de fonds et de la promotion ont également été abordées. Le présent document répond à la demande en proposant un deuxième rapport de situation qui tient compte des principales préoccupations exprimées et avance des critères révisés et plus précis.

## CRITERES POUR LA SELECTION DES BENEFICIAIRES

3. Le recours au classement économique des pays établi par la Banque mondiale pour 2003 a été revu à la lumière d'autres listes comparables (comme la liste des bénéficiaires d'aide du Comité d'aide au développement de l'OCDE). Le Groupe a estimé qu'il n'y avait pas de grandes différences entre ces deux listes et que celle de la Banque mondiale convenait mieux à une utilisation dans le cadre du système des Nations Unies. On continuera d'examiner toute modification que la Banque mondiale pourrait apporter à sa liste pour l'exercice budgétaire 2004. L'Annexe 1 présente une liste mise à jour reprenant les nouveaux membres du Codex.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.codexalimentarius.net](http://www.codexalimentarius.net)

4. Il a été admis que la plupart des bailleurs de fonds souhaitent à la fois accroître la participation des pays à faible revenu et renforcer le Codex comme institution internationale représentative. Les trois catégories de pays (faible revenu, revenu intermédiaire de la tranche inférieure, revenu intermédiaire de la tranche supérieure) ont dès lors été maintenues étant entendu que les critères de sélection mis en évidence ci-dessous sont destinés à être pondérés en faveur des pays à faible revenu, sans pour autant que l'on souhaite exclure complètement les autres pays en développement de ce processus.

### Niveaux de résultats

5. Trois niveaux de résultats ont fait l'objet d'une distinction pour le projet et le fonds. Au moment d'examiner les demandes de soutien en fonction des résultats escomptés, la préférence ira aux activités décrites ci-dessous pour chacune de ces catégories.

- a) *Niveau de résultats I – Étendre la participation:* Viserait à accroître le niveau général de participation et la formation de base à l'appui de celle-ci.
- b) *Niveau de résultats II – Consolider la participation globale:* Mettrait l'accent sur les aspects liés aux institutions et à la consultation, sur la préparation de réunions spécifiques lors desquelles seraient abordés des points présentant un intérêt particulier, ainsi que sur la formation à la définition des positions des pays.
- c) *Niveau de résultats III – Développer la participation scientifique/technique:* Se concentrerait sur la définition de positions scientifiques et viserait à répondre à des besoins techniques ciblés, ce qui sous-entend une orientation davantage axée sur la participation d'experts techniques aux procédures du Codex.

6. Compte tenu des difficultés que rencontrent certains pays qui n'ont jamais participé au Codex à simplement répondre aux conditions d'admission décrites ci-dessous, une proposition suggère que le fonds finance également des activités ponctuelles qui *aideraient les pays à satisfaire aux critères fondamentaux de participation*. Cela pourrait ainsi consister à faciliter la désignation d'un point de contact du Codex ou à envoyer un expert d'un pays voisin en mission consultative dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement.

7. Le *Tableau 1* propose une répartition indicative des ressources financières du fonds selon les résultats. Il vise à montrer comment la majeure partie des fonds tendrait à soutenir les pays à faible revenu. Il est proposé d'établir le budget du projet et le rapport des dépenses en fonction de ces catégories de résultats.

**Tableau 1. Répartition indicative des ressources financières selon les résultats**

<i>Groupes de résultats</i>	<i>Pays à faible revenu</i>	<i>Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure</i>	<i>Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure</i>	<i>Part des fonds totaux (%)</i>
I*	40%	20%	-	<b>60%</b>
II	15%	15%	-	<b>30%</b>
III	3%	3%	4%	<b>10%</b>
<i>Totaux</i>	<i>58%</i>	<i>38%</i>	<i>4%</i>	<b>100%</b>

\* Englobe également les activités conçues pour aider les pays à satisfaire les critères fondamentaux de participation (voir par. 6).

8. Comme le stipule le paragraphe 14 de son mandat, le Groupe consultatif gardera constamment sous contrôle l'équilibre géographique entre les pays des différentes régions du Codex.

### Conditions d'admission des pays

9. Après examen des observations de la Commission et d'autres parties intéressées, le Groupe consultatif a adapté les critères énoncés dans son premier rapport de situation. De même, il prendra en considération les éventuelles observations et suggestions émises par la Commission à sa vingt-sixième session pour finaliser les critères avant de lancer le premier appel aux candidatures.

10. Les critères fondamentaux suivants serviraient à déterminer si un pays répond aux conditions d'obtention d'un soutien dans le cadre de l'une des trois catégories de résultats susmentionnées. La distinction entre ces trois catégories s'appuierait sur le plan de travail mentionné ci-dessous, qui devrait être différent du précédent niveau de participation des pays aux questions liées au Codex. Par exemple, les plans de travail soumis à examen au titre des résultats II et III devraient fournir plus de précisions, comme les raisons qui sous-tendent des demandes spécifiques et l'existence d'un processus consultatif avec les parties prenantes.

1. Le pays doit être membre de la Commission du Codex Alimentarius.
2. Le pays dispose d'un point de contact recensé pour le Codex.
3. Un plan de travail est présenté et se rapporte à l'un des groupes de résultats indiqués ci-dessus.
4. La coordination est avérée entre les institutions gouvernementales.

11. Un critère supplémentaire serait appliqué aux demandes de financement continu (annuel), à savoir:

5. Présentation de rapports et évaluation des progrès accomplis vers les objectifs du plan de travail décrit au point 3 ci-dessus.

12. Le premier critère serait le seul obligatoire pour le financement d'activités conçues pour aider les pays à satisfaire les critères fondamentaux de participation (voir par. 6).

### Critères de contrepartie

13. À la lumière du document de réflexion présenté en 2002 au Comité exécutif à sa cinquante et unième session et conformément au paragraphe 13 de son mandat, le Groupe consultatif a abordé la question des critères de financement de contreparties que doivent respecter les pays répondant aux conditions, en fonction de leur niveau de développement économique. Ces critères sont jugés primordiaux, notamment pour garantir la durabilité du projet et du fonds et de leurs résultats.

14. On attendrait des pays qu'ils assument l'ensemble des coûts de participation au terme d'un délai, dont voici une indication:

- |   |       |
|---|-------|
| a) Pays à faible revenu                                 | 8 ans |
| b) Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure | 6 ans |
| c) Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure | 4 ans |

15. Il serait demandé aux pays à revenu intermédiaire de participer aux frais dès la première année. La participation financière des pays enregistrerait une croissance progressive selon un barème mobile fixé en concertation avec le pays au moment de l'acceptation de la demande de financement.

### Suivi et évaluation

16. Comme le mentionnait déjà le premier rapport de situation, il est prévu que les pays doivent présenter des rapports réguliers de leur situation vis-à-vis du plan de travail soumis avec la demande de financement et qu'une évaluation de portée générale sur l'impact et la durabilité du projet et du fonds soit réalisée le cas échéant.

## DIVERS

### Niveau de financement

17. Compte tenu du niveau de financement obtenu à ce jour, le Groupe consultatif a recommandé à la FAO et à l'OMS qu'aucun appel à candidature ne soit lancé à l'intention des pays bénéficiaires potentiels jusqu'à ce que les promesses de dons au fonds fiduciaire de la part des donateurs aient atteint une certaine somme, par exemple 500 000 dollars EU. De l'avis du Groupe consultatif, prélever de l'argent du fonds fiduciaire alors que le niveau de capitalisation est inférieur à ce montant ne permettrait pas de garantir la stabilité financière du fonds, voire sa durabilité.

### Financement du secteur privé

18. À la vingt-cinquième session de la Commission, certains se sont inquiétés des éventuelles contributions du secteur privé, susceptibles d'entraîner un conflit d'intérêt. Le Comité de l'OMS de la collaboration avec le secteur privé a émis la recommandation suivante, entérinée par la Direction de l'OMS:

*"Le comité a décidé de ne pas recommander à ce stade d'autoriser le financement du fonds fiduciaire par des sociétés privées. Il est nécessaire de déterminer la portée de l'aide publique au fonds avant de voir si l'on pouvait trouver des solutions pour qu'une part relativement modeste du total des actifs provienne d'entreprises."*

19. Il convient de remarquer que l'expression "proviennent d'entreprises" n'englobe en aucun cas les sociétés susceptibles d'entrer en conflit d'intérêt avec les objectifs du Codex. Le Groupe consultatif réaffirme dès lors la position qu'il avait présentée à la vingt-cinquième session de la Commission, à savoir que les contributions du secteur privé n'étaient, à ce stade, ni sollicitées, ni acceptées. Pour éviter tout conflit d'intérêt potentiel, on espère obtenir un financement suffisant de la part des institutions multilatérales et des organismes d'aide nationaux.

### Collecte de fonds et promotion

20. Une réunion informelle des parties intéressées a été organisée parallèlement à la vingt-cinquième session de la Commission, à Genève, et une autre est prévue lors de la vingt-sixième session qui aura lieu à Rome, en juin 2003. Les délégations participant à l'Assemblée mondiale de la santé, en mai 2003, ont reçu des informations sur le projet et sur le fonds, lesquelles seront également présentées en novembre 2003 à la Conférence de la FAO. Des lettres signées par les directeurs généraux ou par des cadres supérieurs de la FAO et de l'OMS sont envoyées aux pays donateurs éventuels et s'accompagnent de documents relatifs au projet et au fonds.

## LES PROCHAINES ÉTAPES

21. Lorsque la Commission aura examiné les critères exposés ci-dessus et au terme de discussions avec les parties intéressées, le Groupe consultatif sera en mesure de finaliser les modalités précises de mise en œuvre du Projet et notamment celles concernant un appel aux candidatures.

*Pays réunissant les conditions pour bénéficier d'un financement du*  
**Fonds fiduciaire FAO/OMS pour améliorer la participation au Codex,**  
**classés par région du Codex<sup>1</sup>**

<i>Faible revenu</i>	<i>Revenu intermédiaire de la tranche inférieure</i>	<i>Revenu intermédiaire de la tranche supérieure</i>
<b>Afrique</b>		
Angola	Afrique du Sud	Botswana
Bénin	Maroc	Gabon
Burkina Faso	Namibie	Maurice
Burundi	Swaziland	Seychelles
Cameroun		
Cap-Vert		
Congo, Rép. du		
Côte d'Ivoire		
Érythrée		
Éthiopie		
Gambie		
Ghana		
Guinée		
Guinée équatoriale		
Guinée-Bissau		
Kenya		
Lesotho		
Libéria		
Madagascar		
Malawi		
Mali		
Mauritanie		
Mozambique		
Niger		
Nigeria		
Ouganda		
Rép. centrafricaine		
Rép. dém. du Congo		
Rép.-Unie de Tanzanie		
Rwanda		
Sénégal		
Sierra Leone		
Tchad		
Togo		
Zambie		
Zimbabwe		

<sup>1</sup> Fondé sur le classement de la Banque mondiale. Tous les pays considérés comme moins avancés par les Nations Unies sont repris dans la catégories des "pays à faible revenu" aux fins du Fonds fiduciaire, quel que soit leur classement à la Banque mondiale.

<i>Faible revenu</i>	<i>Revenu intermédiaire de la tranche inférieure</i>	<i>Revenu intermédiaire de la tranche supérieure</i>
<b>Asie</b>		
Bangladesh	Chine	Malaisie
Bhoutan	Philippines	
Cambodge	Sri Lanka	
Inde	Thaïlande	
Indonésie		
Mongolie		
Myanmar		
Népal		
Pakistan		
RDP Lao		
RPD Corée		
Viet Nam		
<b>Europe</b>		
Arménie	Albanie	Croatie
Géorgie	Bulgarie	Estonie
République de Moldova	Ex-République yougoslave de Macédoine	Hongrie
	Fédération russe	Lettonie
	Roumanie	Lituanie
	Serbie et Monténégro	Malte
	Turquie	Pologne
		République slovaque
		République tchèque
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>		
Haïti	Belize	Antigua-et-Barbuda
Nicaragua	Bolivie	Argentine
	Colombie	Barbade
	Cuba	Brésil
	El Salvador	Chili
	Équateur	Costa Rica
	Guatemala	Dominique
	Guyana	Grenade
	Honduras	Mexique
	Jamaïque	Panama
	Paraguay	Sainte-Lucie
	Pérou	Saint-Kitts-et-Nevis
	République dominicaine	Trinité-et-Tobago
	Suriname	Uruguay
		Venezuela

***Faible revenu******Revenu intermédiaire de la  
tranche inférieure******Revenu intermédiaire de la  
tranche supérieure*****Proche-Orient**

Kirghizistan  
Soudan  
Yémen

Algérie  
Égypte  
Iran, Rép. islamique  
Iraq  
Jordanie  
Kazakhstan  
République arabe syrienne  
Tunisie

Arabie saoudite  
Jamahiriya arabe libyenne  
Liban  
Oman

**Sud-Ouest Pacifique**

Îles Cook  
Îles Salomon  
Kiribati  
Papouasie-Nouvelle-Guinée  
Samoa  
Vanuatu

Fidji  
Micronésie, États féd.  
Tonga